

*Initiatives parlementaires*

Par exemple, le libellé des étiquettes des contraceptifs oraux est revu périodiquement par ces deux organismes ainsi que par la Direction de la protection de la santé; il est modifié à la lumière de tout nouveau renseignement.

Les travaux du Bureau des instruments médicaux et du Bureau des médicaments de prescription à usage humain ont un effet direct sur l'efficacité des méthodes contraceptives utilisées, sur la prévention des grossesses chez les adolescentes et sur la prévention des maladies transmises sexuellement.

Le gouvernement fédéral attache une importance toute particulière au rôle que jouent les parents dans les familles et vient en aide aux adolescentes qui ont charge d'enfants. C'est ainsi que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a mis sur pied un programme national d'aide aux parents dans la période qui suit la naissance de leur enfant. Grâce à ce dernier, les hôpitaux canadiens et les organismes communautaires de santé font de plus en plus appel à la famille pour le soin des nouveau-nés et de leurs mères. Ce programme offre également aux parents aide et information durant la période post-partum.

Il vient en aide aux adolescentes enceintes qui décident de garder l'enfant, en les mettant en contact avec les organismes compétents et en leur indiquant les ressources que la collectivité a à leur offrir, à elles et à leurs bébés.

Le programme intitulé «Y'a personne de parfait» est un autre exemple des efforts déployés par le ministère en faveur de la famille. Ce programme, établi en coopération avec les provinces, s'adresse aux jeunes parents célibataires à faible revenu qui se sentent seuls, qui manquent d'assurance et qui ont besoin qu'on les aide à élever leurs enfants. Ce programme permet de donner aux parents des informations précises concernant la santé, la sécurité, le développement et le comportement de leurs enfants.

Ces programmes comportent tous les deux un volet sur la sexualité et un volet sur la planification de naissances. Ils insistent sur l'importance du planning familial et sur la nécessité d'avoir un comportement responsable en matière de sexualité.

Parce que l'adoption est une option inévitable pour bien des parents, un groupe d'étude a été formé pour étudier les moyens de sensibiliser le public à ce sujet et d'encourager les parents à y recourir. L'étude a débuté en avril 1989. Elle permettra de recueillir des données sur les tendances et les pratiques actuelles en matière d'adoption, ainsi que sur les obstacles et les motifs qui amènent les parents à opter pour l'adoption face à des grossesses non planifiées.

Comme nous l'avons décrit, il est évident qu'on se préoccupe beaucoup du problème de la grossesse chez les adolescentes. C'est grâce à ce genre d'efforts concertés que nous provoquerons un changement.

[Français]

**M. Jean-Luc Joncas (Matapédia—Matane):** Monsieur le Président, si les maladies transmises sexuellement sont un problème aussi répandu aujourd'hui, c'est sans doute en raison des comportements sexuels qui ont cours aujourd'hui, c'est-à-dire les relations sexuelles non planifiées et non protégées. Les efforts concertés des gouvernements, des personnes qui oeuvrent dans le domaine de la promotion de la santé, à l'intérieur de la communauté scientifique et chez les éducateurs, peuvent toutefois contribuer à faire diminuer l'incidence de ces maladies.

En 1988, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a créé une division et un laboratoire national pour les maladies transmises sexuellement, et cela au Laboratoire de lutte contre la maladie. Je crois qu'il faut continuer de créer des programmes visant à combattre les maladies transmises sexuellement, en particulier chez les adolescents et les jeunes adultes, groupes où l'on signale les taux les plus élevés de ce type de maladies. La Division de lutte contre les maladies transmises sexuellement collabore aussi étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'améliorer les activités de surveillance, en particulier en ce qui concerne l'infection à Chlamydia. Il s'agit en effet de la maladie transmise sexuellement le plus souvent déclarée chez les jeunes femmes, et le problème est d'autant plus sérieux que cette maladie risque d'avoir des conséquences à long terme. Exemple: la salpingite aiguë, grossesse extra-utérine et stérilité.

Monsieur le Président, en 1986, le Laboratoire de lutte contre la maladie a créé un comité consultatif interdisciplinaire en matière de maladies transmises sexuellement, en particulier chez les enfants et les jeunes. Ce comité vient d'achever son mandat. On l'avait notamment chargé d'étudier les questions entourant les maladies transmises sexuellement et l'exploitation sexuelle des enfants et des jeunes, et de mener aussi une vaste recherche à l'échelle nationale, et de remplir un rôle consultatif relativement à la sensibilisation aux maladies transmises sexuellement et à leur traitement. Tout cela afin de faire des recommandations en ce qui concerne les programmes d'éducation du public et de la promotion de la santé. L'élaboration de lignes directrices nationales relatives au diagnostic et au traitement des maladies transmises sexuellement chez les enfants, les adolescents et les adultes fut l'une des réalisations principales de ce comité. Fort bien accueillies lors de leur publication en 1989, ces lignes directrices ont été diffusées un peu partout et mises en oeuvre dans le secteur de la santé.